

Réunion du 29 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 95

Nombre de présents : 73

Nombre de votants : 82

L'an deux-mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Guy PÉMARTIN, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Nadia BEAUSSART (Suppléant de M. Hervé LAFITTE), Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Christian LÉCHIT, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Jean-Pierre BOUNINE, Emilie DARSAUT, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (Suppléant de M. Jérôme TOULOUSE), Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, DARRIEU Sylvie (Suppléante de la commune de Ramous), Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Dominique ERTAURAN.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Jean-Pierre CAZALÈRE, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Lucien PRAT (Pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), José FLORES, Mathias DUCAMIN, Laurent CHERITI, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Pierre ZIEGLER (Pouvoir à M. Loïc COUTRY), Stephan BONNAFOUX, Françoise DANDIEU, Jacques CLAVÉ (Pouvoir à Mme Véronique ETCHART), Corinne CARRIAT (Pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Anne-Lise GENNEVOIS (Pouvoir à M. Patrice LAURENT), Gérard IRIART, Joëlle BAYLE-LASSERRE (Pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBÉ), Luis Miguel CONEJERO (Pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Céline LEMBEZAT (Pouvoir à M. Marc DESPLAT), Jérôme TOULOUSE, Carole LARRIEU (Pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Jean-Jacques LASCABES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Maïthé MIRASSOU, Philippe ARRIAU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY et Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 2 : STRATEGIE BAS CARBONE DU DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Rapporteur : Mme Bénédicte ALCÉTÉGARAY

Face à l'urgence climatique, le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques a souhaité s'investir directement dans la transition écologique.

Conformément à la décision prise en conférence départementale des territoires de septembre 2020, le Conseil départemental a mené avec les intercommunalités du Département une démarche de co-construction d'une stratégie bas carbone à l'échelle des Pyrénées-Atlantiques.

Il est important de préciser que cette stratégie bas carbone n'est pas :

- un supra PCAET départemental,
- Une compilation des PCAET existants au sein des différents EPCI.

Lors de la séance du Conseil Départemental du 22 septembre 2023, le contrat d'objectifs « Pyrénées-Atlantiques : vers la neutralité carbone » a été arrêté. Il précise notamment les objectifs prioritaires de transition sur lesquels les signataires décident de faire converger leurs actions, à savoir :

- réduire les passoires énergétiques,
- étendre les programmes de lutte contre la précarité énergétiques,
- renforcer l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs et/ou leur conversion à l'agro écologie,
- déployer les projets d'énergies renouvelables sur le patrimoine public,
- développer les mobilités douces (pistes cyclables et schéma vélo).

Pour décliner le plan d'actions et les modalités de financement partenarial du contrat, l'ensemble des EPCI du Département auront à délibérer en premier lieu sur la stratégie.

Sachant que cette dernière est conforme au deuxième PCAET en cours d'élaboration au sein de notre EPCI, le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** le présent rapport,
- **d'autoriser** son Président à signer la convention de partenariat annexée à la présente.



Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée
Pour extrait certifié conforme,
Le président,

Patrice LAURENT